

CONTRAT D’AFFILIATION AU RÉSEAU DES HALTES GOURMANDES EN HAUTE-YAMASKA

Entreprise : _____

Coordonnées complètes :

Ci-après nommé :

L’entreprise

Durée de l’adhésion:

Du 1^{er} avril 2020 au 31 mai 2021

Conditions

Le présent contrat est valide à la date de signature, et ce, jusqu’au 31 mai 2021;

Qu’est-ce que le réseau des Haltes gourmandes ?

Un réseau regroupant les producteurs agricoles et des transformateurs agroalimentaires de la Haute-Yamaska qui mettent en marché leur production artisanale sous la promesse aux clients de :

- **Goûter** des produits uniques et savoureux;
- **Découvrir** des personnes passionnées et des savoir-faire d’exception;
- **Relaxer** dans un environnement chaleureux et invitant.

C’est un réseau de membres mis en place et orchestré par la MRC de La Haute-Yamaska et Commerce Tourisme Granby région qui favorise la connaissance des entreprises par le public : permettant à la fois de positionner l’agrotourisme et l’achat local. Outre la promesse aux clients, les valeurs du réseau sont la collaboration entre les membres, les partenariats, le référencement et l’appui. Le réseau est financé par ses partenaires et par le MAPAQ. Les actions prévues par le réseau sont décrites dans le plan d’action 2019-2021 disponible sur demande.

MRC de La Haute-Yamaska

142, rue Dufferin, bureau 100, Granby (Québec) J2G 4X1

Tél. : 450 78-9976p2504 • Courriel : sgosselin@haute-yamaska.ca

Initiales _____

Le réseau des Haltes s'engage à :

- Mettre en place les outils essentiels pour la promotion du réseau, et les bonifier en cours de processus;
Outils :
 1. Site Internet présentant le projet dans son ensemble et toutes les entreprises participantes, leurs produits ainsi que les plages d'ouvertures de chacune. Ce site est également adapté aux plateformes mobiles (téléphones, tablettes);
 2. Page Facebook qui présente de différentes occasions de manger localement et est animée au minimum hebdomadairement;
 3. Infolettre mensuelle sur les occasions de consommation saisonnières;
 4. Enseigne (et poteau aux frais de l'entreprise si besoin) à apposer sur le site de chaque entreprise pour identifier son appartenance au réseau;
 5. Carton promotionnel distribué par la poste à 10 000 portes de la région;
 6. Campagnes promotionnelles saisonnières;
 7. Autres outils à déterminer (vidéo, affiches, etc.);
 - a. Pour entreprises agricoles seulement : possibilité d'implantation d'affiches directionnelles (aux frais de l'entreprise) et ce, selon les lois en vigueur et les partenariats avec les municipalités locales;
 - b. Autres, selon ce que permettra la situation au courant de la crise de la COVID-19;
- Mettre à la disposition des entreprises des outils de formation pour l'amélioration des services d'accueil, d'expérience client, de production, etc.;
- Soutenir les entreprises dans l'implantation de nouvelles structures d'accueil et dans la promotion de l'entreprise à travers le réseau;

L'ENTREPRISE s'engage à :

- Remplir la fiche descriptive et la retourner dans les délais requis. Cette fiche descriptive contiendra les informations relatives à son entreprise telles qu'une présentation de l'entreprise et autres informations de base telles que coordonnées, heures d'ouverture, produits, etc.;
- Respecter les consignes d'application de la campagne qui y seront énoncées comme partie intégrante du présent contrat;

- Mettre en évidence dans son commerce, afficher et promouvoir le réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska;
- Aucuns frais ne sont exigés pour l'adhésion de l'Entreprise en 2020 due à la situation sociosanitaire occasionnée par la COVID-19. Une cotisation annuelle de 200 \$ plus taxes sera soumise aux entreprises désirant demeurer au sein du réseau pour les années subséquentes;

Confirmation de l'adhésion et intégration du matériel de l'entreprise

Tout retard dans la remise du matériel aux fins de publication peut entraîner une non-publication ou une publication partielle des informations de l'entreprise. La MRC de La Haute-Yamaska se réserve le droit de refuser une annonce allant à l'encontre de l'éthique professionnelle. Si l'Entreprise ne respecte pas ses obligations, effectue des agissements ou tient des propos qui pourraient porter des préjudices à sa clientèle, aux organismes responsables du réseau ou aux autres membres, la MRC de La Haute-Yamaska pourra mettre fin au présent contrat sans que l'Entreprise ne puisse réclamer aucune indemnité de la MRC de La Haute-Yamaska.

Signatures

Je, soussigné(e), étant le représentant dûment autorisé de l'Entreprise, déclare avoir lu la présente entente et m'engage à en respecter toutes les conditions. Je dégage de toute responsabilité, incluant le vol, vandalisme, perte, bris, incendie, etc., la MRC de La Haute-Yamaska, ses représentants, pour tout dommage qui pourrait survenir à mes biens ou à ceux de l'entreprise que je représente, ainsi qu'à ma personne et à celles des préposés, bénévoles et représentants de l'Entreprise que je représente.

En foi de quoi nous avons signé comme suit :

Pour l'entreprise : _____, signé à _____
(Nom de l'entreprise) (Ville)

En ce _____ jour du mois de _____ 2020.

Par : _____ (Nom en lettres moulées) _____ (Signature)